

Terminale Bac Pro	Géographie : Séquence II Acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires français	Fiche Prof
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

<http://lhgcostebelle.canalblog.com/>

Séance 2 : Le Conservatoire du littoral

Capacité : Montrer en quoi la situation étudiée est caractéristique du sujet d'étude.

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres créé par la loi du 10 juillet 1975 cherche à contenir « l'urbanisation des rivages français due au phénomène de littoralisation ». Son patrimoine s'étend sur près de 739 000 hectares et sur 600 ensembles naturels, en France métropolitaine, en Corse mais aussi en outre-mer ; soit près de 7 200 kilomètres de rivages protégés (12% du linéaire côtier). L'État intervient ainsi pour préserver des portions menacées du littoral naturel et agricole et pour aménager des territoires. Actuellement le Conservatoire du littoral est sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Quel est le rôle du Conservatoire du littoral ?

Quelle est son action dans l'aménagement des territoires ?

Doc 1 : Les missions du Conservatoire du littoral

Aux termes de la loi du 10 juillet 1975 qui l'a créé, et des compléments apportés par la loi du 27 février 2002, le Conservatoire du littoral a pour mission, en tant qu'établissement public de l'État à caractère administratif, de compléter la protection réglementaire du littoral par l'intervention foncière « en menant, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique ».

La préservation de l'espace littoral, terrestre et maritime, dans sa dimension à la fois paysagère et culturelle (les sites naturels), et écologique (la biodiversité), est ainsi l'objet essentiel de l'établissement, son action foncière assurant une préservation forte, quasiment définitive, des espaces et des milieux. Les zones humides rendent un grand nombre de services. Mais elles sont extrêmement menacées par les activités humaines : l'extraction de matériaux, le drainage agricole et l'urbanisation en auraient détruit les 2/3 en 30 ans. C'est pourquoi le Grenelle de l'Environnement prévoit l'acquisition de 20000 ha de zones humides par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL) et les Agences de l'eau d'ici 2015 à des fins de conservation. Les terrains du Conservatoire sont ouverts au public d'une manière très générale et l'on estime le nombre de visites annuelles à 30 millions.

Contrat d'objectifs 2009-2011 / État - Conservatoire du littoral, www.conservatoire-du-littoral.fr

1) Précisez le rôle du Conservatoire du littoral.

- Il s'agit de protéger les littoraux et toutes les richesses écologiques, paysagères et environnementales mais aussi culturelles qu'ils recèlent contre l'action néfaste des activités humaines. Le Grenelle de l'Environnement réunit pour la première fois, l'État et les représentants de la société civile afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. Il s'agit de préserver le « tiers-sauvage »,

Doc 2 : Les contrats d'objectifs 2014 pour le Conservatoire (voir blog)

2) En quoi les objectifs ciblés correspondent-ils aux missions du Conservatoire ?

- Les objectifs ciblés pour 2011 sont d'accélérer les acquisitions, permettre des aménagements pour l'accueil du public tout en veillant à la diversité biologique et paysagère et poursuivre la restauration du patrimoine naturel et paysager.
- Or le rôle dévolu au Conservatoire est justement de mener « une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique ». Pourtant ces espaces sont menacés par les activités humaines, d'où une politique d'acquisition par les différentes collectivités territoriales.

- On constate en effet que les surfaces acquises ou devant être acquises poursuivent une progression de 2500 à 3 500 ha/an. Il faut néanmoins être conscient du contexte général du prix des terrains en augmentation sensible, particulièrement dans les espaces proches du littoral, qui a progressivement un impact sur le coût des espaces naturels acquis par le Conservatoire, même s'ils ne sont pas constructibles.

Doc 3 : Les marais salants d'Hyères protégés par le Conservatoire du littoral + blog

Au bord de la Méditerranée, avec vue imprenable sur les îles d'Hyères, adossés au massif des Maurettes, ces sept kilomètres de côte sont des miraculés. Autour, le mètre carré construit se négocie à 2 744 euros, prix de base. Les 350 hectares des Vieux Salins d'Hyères et les 550 hectares des Salins des Pasquiers ont pourtant survécu aux années de béton qu'a connues le département du Var depuis les années 1960. Ici, deux cents espèces de la faune et de la flore se partagent en toute quiétude un décor façonné par les paludiers de l'Antiquité et à peine remodelé par les générations qui ont travaillé le sel jusqu'à aujourd'hui.

Ancien saunier, embauché par la mairie d'Hyères pour préserver le site, René Alestra affirme : *"Ce sont des lieux privilégiés."* L'homme connaît le nom de chaque oiseau, de chaque plante, et il cite les *"jeux de la comtesse"*, *"les jeux du grand conseiller"*, ces noms immémoriaux donnés aux aires de production qui découpent géométriquement les deux marais salants. Originaire de la commune, l'homme a vu sa physionomie changer au fil des ans, sous les coups de boutoir du tourisme. *"Il fallait absolument sauver les salins pendant qu'il en était encore temps"*, estime-t-il. Christian Desplats, délégué régional du Conservatoire du littoral, est satisfait d'avoir réussi cette opération. *"Une belle acquisition : c'est une des dernières zones humides qui subsistent entre l'Italie et la Camargue"*, explique-t-il. Le responsable tempère encore son enthousiasme, suspendu au dénouement des multiples litiges judiciaires qui opposent son organisme à l'ancien propriétaire, les Salins du Midi.

Un projet de marina a d'abord été envisagé, à la fin des années 1970. Il restera à l'état de plan. En 1986, la loi littoral est adoptée, limitant un peu plus les possibilités de développement urbanistique. En 1992, la mairie d'Hyères demande au conseil général de confier son droit de préemption au Conservatoire. Des négociations sont alors entamées entre ce dernier et les Salins du Midi. Après l'arrêt de l'exploitation, en 1995, le groupe privé maintient trois sauniers pour entretenir les installations et investit quinze millions de francs (2,30 millions d'euros) dans leur conservation.

Mais les tractations avec l'État échouent. En 1999, une promesse de vente est signée avec un promoteur pour l'implantation d'un golf sur une partie du domaine. En septembre, une procédure d'expropriation est entamée en rétorsion. Après enquête préalable, la déclaration d'utilité publique est reconnue en juin 2000. À cette date, le Conservatoire propose 35 millions de francs (5,3 millions d'euros) soit, 3,80 francs du mètre carré. Les Salins hurlent à la *"spoliation"* et souhaitent 160 millions de francs (24,3 millions d'euros). La compagnie saisit la justice. Un premier arrêt, en juin 2001, fixe l'indemnité à 94 millions de francs (14,3 millions d'euros) avant que la cour d'appel n'abaisse la somme à 44 millions de francs (6,7 millions d'euros), en avril 2002. Plusieurs requêtes devant la justice administrative ou pénale sont encore en cours. Selon les responsables du Conservatoire, leur issue pourrait encore influencer sur la somme finale mais non sur le principe de l'acquisition. Ses équipes ont d'ailleurs pris possession des lieux avant même la fin du marathon judiciaire. L'établissement public, qui ne peut légalement gérer ses acquisitions, a confié cette tâche à la mairie, qui l'a à son tour cédée au parc national de Port-Cros. La Ligue de protection des oiseaux (LPO) est chargée d'organiser les visites du public. Les 900 hectares ont été inscrits au programme européen Natura 2000.

La réhabilitation des Salins, dont une partie avait été asséchée, et la restauration des anciens ouvrages hydrauliques prendront cinq ans et devraient coûter 1,5 million d'euros. Une activité paludière sera maintenue, sous forme d'un écomusée. Cette présence est également indispensable à l'écosystème. Les marais salants sont l'œuvre de l'homme. Leur assèchement, faute d'entretien, nuit à la faune et à la flore.

Benoît Hopquin <http://www.syndicatdelachasse.com/actualite/sept/marais-salan.htm>

3) En quoi le site des marais salants de Hyères est-il remarquable ?

- Situé dans un double tombolo ; phénomène géologique et marin très rare dans le monde.
- Grande richesse écologique (végétation oiseaux migrateurs...)
- Exploitation traditionnelle du sel marin

4) Quels types de menaces pesaient sur cet environnement ?

- Menaces immobilières : construction d'une marina (ensemble d'hôtels et infrastructures touristiques,) golf qui auraient défiguré cet espace.

5) Quelle a été l'action de l'État ? À quelles oppositions a-t-il été confronté ?

- L'État est intervenu de différentes manières. D'abord, la législation (loi littorale de 1986) a permis de limiter l'extension de l'immobilier sur les côtes. Ensuite, en partenariat avec la mairie de Hyères, le conservatoire a racheté les Salins.
- Après plusieurs procès concernant le montant des transactions, l'État a fini par obtenir la pleine gestion des Salins.

6) Quelle est la situation actuelle ?

- Un équilibre semble avoir été trouvé entre la gestion d'un écosystème riche et le maintien d'une activité ancestrale.

Questions sur le devenir et le maintien des deux routes d'accès : Problèmes du coût de l'entretien (tempêtes hivernales), accès pour les touristes, les secours.) Voir blog

À retenir :

Rédigez un paragraphe organisé dans lequel vous montrerez que le rôle et l'action du Conservatoire permettent un aménagement cohérent du littoral.

- ✓ Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL) est un établissement public à caractère administratif créé par la loi du 10 juillet 1975, placé sous la tutelle du ministère en charge du développement durable.
- ✓ Le Conservatoire a pour mission de mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressées, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique. Les sites terrains fragiles ou menacés sont achetés ou donnés par des propriétaires privés, ou des collectivités territoriales.
- ✓ Ils sont ensuite remis en état par la destruction de tous les bâtiments construits et qui en détériorent la beauté naturelle, en revanche le Conservatoire en réhabilite d'autres qui sont considérés comme patrimoniaux. (marais salins de Hyères).
- ✓ Mais c'est principalement la protection de la flore et de la faune qui est au centre des missions du Conservatoire. On peut évoquer la mangrove à la Réunion, les prairies humides dans l'estuaire de la Loire ou les euphorbes (plantes) du Cap-Martin dans les Alpes Maritimes...
- ✓ Ainsi l'action du Conservatoire est nécessaire dans la protection des littoraux, c'est un acteur essentiel de l'aménagement du territoire.

Définitions :

-Littoral ou le rivage maritime ou lacustre : *contact, interface terre-mer ou terre-lac.*

-Syndicat mixte : *structure de coopération intercommunale associant des communes, une communauté d'agglomération ou un département.*